

AperTO - Archivio Istituzionale Open Access dell'Università di Torino

L'« eurojargon » et sa variante française

This is the author's manuscript

Original Citation:

Availability:

This version is available <http://hdl.handle.net/2318/149391> since 2017-12-01T09:03:42Z

Terms of use:

Open Access

Anyone can freely access the full text of works made available as "Open Access". Works made available under a Creative Commons license can be used according to the terms and conditions of said license. Use of all other works requires consent of the right holder (author or publisher) if not exempted from copyright protection by the applicable law.

(Article begins on next page)



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TORINO

*This is an author version of the contribution published
on:*

Questa è la versione dell'autore dell'opera:

Rachele Raus, *L'Eurojargon et sa variante française*, ARGOTICA,
vol.1 / n°2, pp. 383-394.

*The definitive version is available at:
La versione definitiva è disponibile alla URL:*

[\[http://cis01.central.ucv.ro/litere/argotica/1.%20Argotica_Ro/5.%20Numar%20curent.htm\]](http://cis01.central.ucv.ro/litere/argotica/1.%20Argotica_Ro/5.%20Numar%20curent.htm)

L'« eurojargon » et sa variante française

Rachele RAUS

Université de Turin, Italie

Département de Cultures, Politique et Société

rachele.raus@unito.it

Titre anglais : The French variation of « Eurojargon »

Résumé :

En tant que sociolecte utilisé par les représentants européens des institutions de l'UE (Conseil, Commission, Parlement), le « jargon communautaire » ou « eurojargon » naît comme langue transnationale *superpartes*, permettant aux institutions européennes de s'exprimer et de normaliser l'espace européen de communication institutionnelle, autant politique que juridique.

Cependant, le fait de parler de « jargon » recèle aussi la volonté de critiquer une langue opaque, éloignée du citoyen européen et plus proche des spécialistes, voire une sorte de *novlangue* idéologique inaccessible.

Dans cet article nous revenons sur l'eurojargon pour en retracer les caractéristiques principales et pour en voir de plus près la variante française. A ce sujet, le français représente en effet non seulement la langue parlée dans plusieurs pays membres de l'Union mais également la langue véhiculaire que certains représentants politiques utilisent en tant que langue de rédaction de leurs textes et/ou que les traducteurs peuvent utiliser comme langue pivot. Nous essaierons de voir quelques caractéristiques de cette variante, qui nous permettront de suggérer des pistes de recherche ultérieures via la prise en compte des relations « colingues » entre langues à l'intérieur de l'espace européen de communication. Cet espace se révèle être alors un espace d'intercommunication très riche renvoyant à des dynamiques transnationales qui restent encore à étudier.

Keywords: *eurojargon, français international, terminologie multilingue, colinguisme*

Introduction

Dans cet article nous allons nous intéresser à l'« eurojargon », expression qui désigne le jargon technique utilisé au niveau communautaire par les institutions européennes et qui, de par son opacité, finit par être accessible aux seuls spécialistes plutôt qu'aux citoyens européens.

Nous présenterons l'eurojargon comme notion problématique dès sa définition, en le considérant à la fois comme langue transnationale mais

aussi comme ensemble des variantes nationales de cette langue dont nous synthétiserons les caractéristiques principales. C'est justement à partir de cette deuxième acception de l'eurojargon que nous nous pencherons sur sa variante française. Nous verrons que, même s'il faudrait plutôt parler de « variantes françaises » au pluriel, en raison de la diversité des locuteurs utilisant le français dans ses variétés nationales (France, Belgique, Luxembourg) ou en tant que langue véhiculaire, nous pouvons quand même retracer les contours d'une variante française de l'eurojargon en général.

1. Présentation de l'eurojargon : une notion problématique

1.1 L'eurojargon en question

La notion d'« eurojargon » (Goffin 2005) ou « eurocrate » (Gondran 1991) est normalement utilisée pour dénoncer le langage opaque de l'Union européenne, fait de technicismes, de phraséologie et de sigles / acronymes des écrits communautaires (Goffin 2005 : 1). Les équivalents mêmes de ce néologisme dans les autres langues officielles de l'UE restent souvent liés à cette connotation négative. Par exemple, en italien, Calzia parle d'« eurocratese » (1992) ; de manière similaire, le terme « eurofog » apparaît en anglais à côté du plus neutre « eurospeak » (Goffin 1994 : 637).

À ce sujet, Goffin recommande en fait de privilégier le terme dénoté « eurolecte » (Goffin 1994 : 637) pour le poser comme objet d'analyse, comme « (techno)lecte spécifique » (Goffin 2005 : 1), dont non seulement l'on peut étudier le lexique, mais qui mérite aussi des études contrastives faisant émerger les différentes adaptations de la terminologie européenne dans les langues officielles, aujourd'hui au nombre de 24, et par là les tendances spécifiques de ces langues (Goffin 2005 : 5):

La terminologie différentielle a mis en perspective que chaque langue privilégie les schèmes de composition, et une combinatoire syntagmatique spécifique. Alors que le français construit des syntagmes épithétiques avec adjectifs de relation, comme *abstention constructive, intégration différenciée* ou des synapsies à ligament comme *critères de convergence, droit d'initiation, Europe à géométrie variable*, l'anglais use de diverses formes de concaténation, des séquences de segments disjoints avec trait d'union, comme *general-interest-services* ou des segments autonomes, tels que *codecision procedure, Union withdrawal clause* ; quant à l'allemand, il privilégie la composition telle que *Mitverantwortungsabgabe* (Fr. prélèvement de coresponsabilité).

En suivant une approche analogue, Lucia Cinato a montré les tendances actuelles de la création néologique en italien et en allemand (Cinato 2010 : 85sv.).

La question s'il s'agit d'un technolecte ou bien d'un « jargon », pris au sens négatif, a été résumée par Cosmai (2007 : 24-28), qui partage l'opinion de Goffin en réévaluant le « lecte » européen comme langue à étudier. Cela dit, il est en tout cas intéressant de remarquer que la banque de données terminologique IATE de l'UE insère comme seule fiche terminologique à cet égard le terme « eurojargon », en donnant comme source le Journal Officiel des Communautés européennes, notamment la résolution du Conseil sur la qualité rédactionnelle de la législation communautaire (Conseil des Communautés européennes 1995 : 10) : « *La formulation de l'acte devrait être claire, simple, concise et sans ambiguïtés ; ainsi, l'emploi abusif d'abréviations, du 'jargon communautaire' ou de phrases trop longues devrait être évité* ». La résolution est en annexe à l'avis du Comité économique et social européen de 1995, où l'on remarque la nécessité de rédiger des textes politiques et juridiques qui ne soient pas opaques pour les citoyens européens, bien que cela puisse sembler difficile à réaliser à cause du fait que (CESE 1995 : 8) :

il est difficile pour les fonctionnaires et les autres de se départir de cette habitude à utiliser le jargon, le langage juridique et la terminologie froide (par exemple, le mauvais emploi du terme « migrants »). Une longue tradition d'utilisation du langage officiel, conjuguée à une forte propension à se conformer aux usages a conduit à une utilisation réflexe de longs mots et de longues phrases alors que cela n'est pas nécessaire.

1.2 Caractéristiques de l' / des eurojargon(s)

Bien au-delà de sa spécificité en tant que sociolecte ou jargon, ce qui est certain, c'est que l'eurojargon reste tout d'abord un langage *superpartes* qui est créé à l'intérieur d'une communauté de personnes dans un milieu transnational (Raus 2010 : 3) et se caractérise, entre autres, par :

- 1) la coprésence d'au moins trois types de terminologie : institutionnelle, normative-juridique et sectorielle (Nystedt 1999 : 95) ;
- 2) la tendance à l'hyponymie, notamment en ce qui concerne la terminologie juridique qui, avec la terminologie institutionnelle, représente le noyau dur de l'eurojargon ;
- 3) la présence d'une phraséologie, mais aussi de tournures phrastiques et, de manière plus large, de stratégies discursives et d'une rhétorique spécifiques.

A ce sujet, il faut quand même différencier (Cinato 2010 : 88) l'eurojargon comme langue transnationale, qui se caractérise par un espace

de communication très diversifié et par des contacts linguistiques permettant la circulation autant du lexique que des structures phrastiques, et des variantes nationales de l'eurojargon qui sont concrètement utilisées par les rédacteurs des textes et les traducteurs de l'UE, ce que Goffin analyse d'après l'observatoire de la « terminologie différentielle » mais aussi au niveau phrastique et discursif (Goffin 2005 : 7).

Pour ce qui est du premier aspect, à savoir l'eurojargon comme langue *superpartes*, ce sociolecte se compose d'un côté des néologismes institutionnels normalement harmonisés et d'hyperonymes normatifs, et de l'autre de toute une terminologie sectorielle qui vient de toutes les langues officielles. Par exemple, « gender mainstreaming » vient de l'anglais, « parité », au sens du paritarisme, est un néologisme français, « féminicide » a ses racines dans l'espagnol « feminicidio », la « flexicurity », qui s'implante dans l'eurojargon en 2007, est issue du concept élaboré au Pays-Bas par la loi de 1999 sur la flexibilité et la sécurité et s'est diffusée ensuite en Europe via l'exemple danois.

Au niveau discursif, la présence d'une rhétorique de coton (Rist 2002) et la reprise d'arguments circulant dans l'espace européen et venant d'autres instances transnationales (i.e. l'OIT, le Conseil de l'Europe...), des lobbies, des associations... (Raus 2010 : 163) favorise une sorte de « ritualisation » énonciative.

A l'égard des variantes nationales, chaque langue officielle présente son propre eurojargon avec des tendances spécifiques à la création néologique. Cela ne veut pas seulement dire que chaque langue privilégie des mécanismes morphologiques spécifiques lors de la néologie (voir aussi Goffin 2005 : 5); au contraire, il faut également considérer la tendance que chaque langue a à créer des néologismes à partir de sa relation avec les autres au niveau de « colinguisme », à savoir des rapports entre langues instituées (Branca-Rosoff 2001 : 5). Ajoutons, en outre, que cette relation varie en fonction des politiques colingues adoptées par les instances concernées (Raus 2013 : 36). Par exemple, la tendance du Parlement européen à s'aligner sur le Conseil de l'Europe, et de ce dernier d'adopter une approche colingue qui favorise la traduction des anglicismes sectoriels en français sur la base de critères endogènes (Raus 2013 : 24-25), n'est pas partagée par la Commission européenne, qui favorise plutôt des calques structurels.

Outre par le lexique, les variantes nationales de l'eurojargon se caractérisent par des structures phrastiques et des modalités discursives qui se stabilisent grâce aux contacts entre langues lors des pratiques de rédaction, et surtout de traduction, des textes communautaires. Au niveau des structures phrastiques, par exemple, la variante italienne de l'eurojargon se caractérise par la diffusion de moules allogènes dus à la

traduction et à l'attitude d'ouverture colingue de l'italien par rapport aux autres langues, notamment le français et l'anglais. L'utilisation abusive des adjectifs personnels, tout comme la tendance à omettre les articles (Cona 2002) représentent des tendances de la variante italienne de l'eurojargon, qui lui viennent de l'influence des tournures phrastiques françaises et anglaises.

A l'égard du discours, citons le problème lié à la traduction du « should / shall » anglais dans les textes français et italiens (Giuristi revisori 2003, Tron 2010), le premier conditionnant la traduction et finissant par stabiliser la pratique du Conseil de l'UE d'utiliser la modalité déontique non-assertive dans les considérants des actes contraignants et aussi dans la partie performative des actes non contraignants, ce qui non seulement peut produire l'incohérence entre les différentes parties du texte final ou entre les versions du texte produites par les différentes institutions - la Commission préférant l'indicatif au lieu du conditionnel du Conseil - mais qui aboutit aussi au manque de force normative du document final.

2. La variante française de l'eurojargon

2.1 Le français ou les français ?

Nous devons tout d'abord préciser ce que nous entendons par variante française de l'eurojargon, parce que le français est présent sous plusieurs formes à l'intérieur du contexte européen : tout d'abord, il est utilisé non seulement comme langue nationale française, mais aussi dans ses variantes belge et luxembourgeoise ; ensuite, il est présent comme l'une des langues de travail utilisée par les rédacteurs et/ou les traducteurs. Dans ce second cas, le français est plutôt une langue véhiculaire que certains peuvent décider de privilégier déjà au niveau de la rédaction des textes ou des amendements, tel le cas des quelques parlementaires européens, comme la bulgare Nedelcheva Mariya, la slovaque Anna Záborská ou la portugaise Regina Bastos. Ce français, utilisé par des non-natifs, reste quand même plus proche du français hexagonal, à la différence de l'anglais véhiculaire ou « Euro-English » (Trebis 2009), dont l'utilisation de la part des rédacteurs de langues maternelles romanes produit, entre autres, l'utilisation de structures phrastiques lourdes qui sont souvent problématiques pour les Anglais de souche (Cosmai 2007 : 71).

Cela dit, le français véhiculaire peut présenter des désalignements par rapport au français de l'hexagone, notamment au niveau lexical. C'est par exemple le cas de l'utilisation du terme « genre » qui, tout en se répandant de manière significative dans les documents parlementaires de l'après 2007 (Raus 2013 : 68sv.), reste parfois pris entre la tendance française à privilégier des traductions par calque sémantique, comme recommandé par la COGETERM (2005), et la tendance des parlementaires utilisant le

français véhiculaire à préférer des formes alignées sur l'anglais, comme nous voyons dans le cas des travaux préparatoires au Rapport Romeva i Rueda qui sera présenté au Parlement européen en 2010 (c'est nous qui avons souligné):

<i>Proposition de résolution</i>	<i>Amendement de Mariya Nedelcheva</i>
considérant que [...] les réponses apportées à l'échelle nationale et internationale - aucune d'entre elles ne tenant compte des <u>spécificités liées à l'égalité hommes-femmes</u> -, ont également été décidées uniquement par les hommes	considérant que les réponses nationales et internationales apportées à la crise n'ont pas <u>suffisamment pris en compte les spécificités de genre</u> ;

Précisons qu'un amendement similaire de la française Elisabeth Morin-Chartier ne touche pas au segment qui par contre est amendé par Nedelcheva. La substitution de l'égalité H/F par le synonyme « genre » est l'indice à la fois du positionnement [1] spécifique de Nedelcheva, qui préfère donc l'approche holistique du genre par rapport à l'approche différentialiste traditionnelle (Raus 2013 : 23), et de la relation colingue anglais-français spécifique que la parlementaire bulgare adopte à cet égard.

Le choix d'un colinguisme privilégiant des formes transculturelles d'influence majeure de l'anglais sur le français se reflète aussi, au niveau phrastique, dans l'utilisation de Nedelchova du binôme de traduction introduisant d'abord la forme anglaise et puis l'équivalent français, alors que dans les documents parlementaires européens en français l'on trouve plutôt la forme inverse, par respect de la tendance bien française de privilégier celle-ci (voir aussi Raus 2007 : 323). Citons, par exemple, l'amendement proposé par la parlementaire bulgare au projet de rapport de Kratsa-Tsagaropoulou du 28 mars 2011 (6) : « *C bis. considérant que la question de la représentativité des femmes à la direction des entreprises va de pair avec celle du 'gender pay gap' (différence de salaire)* ». Un mécanisme similaire caractérise également les amendements français aux rapports parlementaires présentés par la slovaque Anna Záborská, qui souvent insère l'anglicisme « gender mainstreaming » sans en marquer l'étrangeté [2].

En général, donc, au niveau européen il faudrait parler de la présence de français au pluriel, l'espace transculturel de communication des institutions de l'UE permettant l'émergence de tendances colingues qui varient non seulement entre institutions différentes mais aussi entre locuteurs de nationalité différente privilégiant l'utilisation du français comme langue maternelle ou véhiculaire.

2.2 Le lexique français de l'eurojargon

Malgré la présence de dérives diversifiées, normalement asystématiques, des français utilisés par les différents locuteurs qui s'en servent, ce qui semble caractériser la variante française de l'eurojargon en général est la tendance à un degré majeur d'autonomie et de réactivité colingue par rapport à la création néologique, notamment des termes sectoriels, en présence de matériel linguistique censé être allogène. En ce sens, bien que le Conseil, la Commission et le Parlement puissent éventuellement adopter des critères colingues différents (Raus 2013 : 24, 85), le choix du néologisme à utiliser reste le fruit d'un travail raisonné et lié au positionnement de l'instance concernée, ce qui produit souvent la présence de doublets de traduction. Nous nous limitons à en citer quelques-uns, concernant les équivalents français des néologismes anglais de l'égalité entre les hommes et les femmes, dont la traduction reste problématique malgré la présence éventuelle d'un terme recommandé, par exemple, dans le thesaurus européen *EuroVoc* : « conciliation / articulation (de la / entre la vie familiale et la vie professionnelle) », « égalité entre les hommes et les femmes / intégration de la dimension de genre » [3], « violence domestique / violence familiale (dans la famille) », « genre / sexe » [4]...

La présence de ces doublets n'est pas liée à la politique linguistique qui est menée en France depuis bien longtemps et qui vise la création d'équivalents indigènes, mais elle est due au positionnement spécifique des institutions l'utilisant. En effet, remarquons que plusieurs fois les choix européens ne correspondent pas vraiment aux souhaits de la Commission générale de terminologie et de néologie (COGETERM), dont les fiches sont pourtant présentes dans la banque terminologique européenne IATE. Par exemple, le terme « paritarisme », proposé par la Commission comme équivalent de l'anglicisme « gender mainstreaming », est considéré comme peu fiable ; le néologisme « flexisécurité », que la COGETERM recommande comme équivalent de « flexicurity », est retenu en tant que variante fiable du néologisme européen « flexicurity », mais c'est finalement ce dernier terme qui est normalement utilisé au niveau de la rédaction / traduction des documents contraignants et non-contraignants de l'UE.

Par contre, la variante française de l'eurojargon se caractérise par un dynamisme qui permet de retracer la présence de positionnements et de points de vue différents de la part des institutions. Par exemple, si le terme « articulation » est préféré par le Conseil au lieu de « conciliation » [5], l'équivalent anglais reste quand même « reconciling » ; si le Conseil de l'Europe, et par là le Parlement européen du moins jusqu'en 2007, privilégie « approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes » au lieu de la forme « intégration de la dimension de genre » usitée par la Commission (Raus 2013 : 59sv), l'équivalent anglais est toujours « gender

mainstreaming ». L'anglais semble donc nuancer la présence latente d'une tension constitutive aux discours européens qui par contre émerge en français, en raison de la relation colingue qu'en général cette langue manifeste culturellement par rapport aux autres.

La réaction colingue de la variante française de l'eurojargon s'estompe quand le néologisme est issu d'un moule savant, comme par exemple « féminicide » et « transsexuel »[6], ou de créations néologiques qui sont ressenties comme indigènes, se prêtant alors « naturellement » à l'harmonisation, comme le cas déjà cité de « flexicurité / flexisécurité », mot-valise venant des mots « flexibilité » et « sécurité ».

L'harmonisation est également favorisée dans le cas de paradigmes néologiques qui désormais font partie du socle dur de l'eurojargon, comme le moule « X + vert » (Goffin 1994 : 639), qui a permis la création récente des néologismes issus de l'anglais « économie verte » et « emploi vert ».

Disons donc que les français utilisés lors de la rédaction / traduction des textes de l'UE sont variés mais que, grâce d'un côté aux efforts des traducteurs et de l'autre à la tendance générale à l'harmonisation, plusieurs des désalignements finissent par ne pas passer à la variante française de l'eurojargon, qui finalement reste plutôt liée aux positionnements des institutions européennes et à leurs choix colingues.

Conclusion

L'eurojargon est un technolecte complexe qui, bien au-delà de se limiter à la simple création de termes institutionnels, se caractérise par des mécanismes discursifs et textuels spécifiques et aussi par les recours ou la création de termes sectoriels qui ont tendance à se massifier grâce justement au rôle politico-juridique normalisateur que l'UE joue désormais auprès de ses 28 Etats membres. Après en avoir énuméré quelques caractéristiques générales, nous avons posé la question de sa variante française dans l'effort non pas d'en dresser la liste exhaustive des traits linguistiques distinctifs (à cet égard, cf. Goffin 1994, 2005) mais pour faire réfléchir sur les mécanismes colingues de création néologique caractérisant le français lors de sa réaction en présence de matériel linguistique censé être allogène. A cet égard, tout un travail reste à faire à partir de l'observatoire privilégié des relations entre les 24 langues instituées comme officielles par l'Union.

Notes

[1] Pour la notion de « positionnement », cf. Charaudeau & Maingueneau (2002 : 453-454).

[2] Voir, par exemple, l'amendement 53 au Rapport d'Ilda Figueiredo de 2010 sur l'évaluation de la feuille de route pour l'égalité, aussi bien que l'amendement 168 au Rapport d'Edite Estrela de 2010 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE.

[3] Quant à la présence de ce doublet, cf. Raus (2013 : 85).

[4] A propos de l'adaptation de l'anglicisme « gender » en français, cf., entre autres, Raus (2013 : 23).

[5] Voir la fiche n° 917313, concernant ce terme, dans la banque terminologique européenne IATE. URL : <<http://iate.europa.eu>>.

Consulté le 30.07.2013.

[6] Le cas de « transgenre » reste différent à cause de la présence dans le paradigme du substantif problématique « genre » en tant qu'équivalent de « gender ».

Bibliographie

Bozhinova, K. (2011). « La terminologie eurolectale en usage dans les relations européennes ». *Revue internationale d'études en langues modernes appliquées*, 4, 175-188.

URL : <http://lett.ubbcluj.ro/rielma/RIELMA_no4_2011.pdf>

Consulté le 30.07.2013.

Branca-Rosoff (2001) (éd.). *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.

Calzia, B. (1992). *L'eurocratese. Dizionario per « parlare europeo » con una guida agli uffici CEE*. Rome : SIPI.

Caliendo, G. (2004). « nEUlogisms : produttività lessicale del linguaggio comunitario ». *Inter@alia*, 30, 8-10.

Charaudeau, P., Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.

Cinato, L. (2010). « Terminologia italiana e tedesca nei documenti COM ». In : R. Raus (éd.), *Multilinguismo e terminologia nell'UE*. Milan : Hoepli, 85-114.

COGETERM (2005). *Recommandation sur les équivalents français du mot gender*. URL : <<http://www.franceterme.fr>> Consulté le 30.07.2013.

Comité économique et social – CESE (1995). « Avis sur une langue simple et claire ». *JOCE*, C/256, 8-11.

Cona, C. (2002). « Non dimentichiamo la nostra lingua ». *Inter@alia*, 22, 8.

- Conseil des Communautés européennes (1995). « Résolution du Conseil du 8 juin 1993 relative à la qualité rédactionnelle de la législation communautaire ». JOCE, C/256, 10.
- Cosmai, D. (2007). *Tradurre per l'Unione europea*. 2^{ème} édition. Milan : Hoepli.
- Giuristi revisori (2003). « Contributo dei giuristi revisori del servizio giuridico della Commissione sul linguaggio dei 'considerando' ». *Inter@lia*, 25, 9-10.
- Goffin, R. (1994). « L'eurolecte : oui, jargon communautaire, non ». *META*, XXXIX, 4, 636-642.
- Goffin, R. (2005). « Quels corpus et quelles approches pour une description contrastive de l'eurolecte ? ». *Préactes des 7^{èmes} journées scientifiques du réseau Lexicologie, Terminologie et Traduction*.
URL : <<http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT%202005/programme.htm>>
Consulté le 30.07.2013.
- Gondran, F. (1991). *Parlez-vous eurocrate ? Les 1000 mots du marché unique*. Paris : Les éditions d'Organisation.
- Kratsa-Tsagaropoulou (2011). *Projet de rapport sur les femmes et la direction des entreprises*. PE 28/03/2011.
- Nystedt, J. (1999). « L'italiano che si scrive a Bruxelles ». *Italiano e oltre*, XIV, 198-206.
- Romeva i Rueda, R. (2010). *Rapport sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière*. PE 12/05/2010.
- Raus, R. (2007). « La terminologie des Bourses italienne et française : quelle relation à la langue anglaise ? ». In : I. Behr et al. (eds) *Langue, économie et entreprise. Le travail des mots*. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 315-329.
- Raus, R. (2010) (éd.). *Multilinguismo e terminologia nell'Unione europea*. Milan : Hoepli.
- Raus, R. (2013). *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*. Bruxelles : De Boeck.
- Rist, G. (2002) (éd.). *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*. Paris : PUF.
- Trebis, A. (2009). « Conjonctive cohesion in English language EU documents - A corpus-based analysis and its implications ». *English for Specific Purposes*. 28, 3, 199-210.
- Tron, G. (2010). « Alcune postille sulla traduzione del modale *should* nei 'considerando' degli atti normativi ». *Inter@lia*, 46, 18-22.
- Wagner, E., Bech, S., Martinez, J.M. (2002). *Translating for the European Union Institutions*. Manchester : St. Jerome Publishing.